

Réunion des directeurs(rices)

Jeudi 22 juin 2017

IUT

2016-2017

ORDRE DU JOUR

• Intervention responsables bibliothèque de Chalon

• **Aspects réglementaires, administratifs**

- Instruction dans la famille
- Vidéo-surveillance
- Incidents divers /écoles
- Document Recueil de données
- Arc-en-ciel
- Conseil d'école

• **Aspects pédagogiques**

- Service Civique
- Maintiens
- Projets départementaux
- Les parcours
- Point LSU

• **Personnels**

- PPCR
- Le directeur chef de la diplomatie

• **Organisation générale**

- Secteurs des psychologues
- Divers

Instruction dans la famille

→ rappel de la double obligation de signalement (maire, DSDEN) de la part des familles

Maire :

L' enquête est menée « uniquement aux fins d'établir quelles sont les raisons alléguées par les personnes responsables, et s'il [...] est donné [aux enfants] une instruction dans la mesure compatible avec leur état de santé et les conditions de vie de la famille ». Elle ne porte pas sur la qualité de l'instruction

IEN :

Conditions et qualité de l'enseignement

Pas de référence à un niveau (CE2...), mais au socle commun

On évalue la progression

Lieu du contrôle

Domicile (si possible) ou IEN, école (si le nombre d'élèves concernés est important)

Pour info

→ Second degré : des élèves orientés en SEGPA peuvent suivre un enseignement à distance (gens du voyage...)

Incidents divers /écoles

Bien faire remonter à l'IEN un descriptif des incidents divers (intervention de parents, entre parents, problèmes liés aux élèves, harcèlement etc.)

→ idée de créer un tableur en ligne pour répertorier, par catégorie, ces incidents

(objectif : interne à la circonscription, garder en mémoire, le cas échéant, dater...)

Conseil d'école

L'ordre du jour :

Ne jamais faire apparaître « questions diverses »

L'ordre du jour doit être totalement maîtrisé par le directeur

→ en début d'année, lors de la première réunion, on rappelle les prérogatives du conseil d'école

(notamment: on n'évoque pas les cas particuliers d'élèves, les éventuels problèmes avec tel ou tel enseignant...)

Méthode :

Le directeur envoie l'ordre du jour aux parents élus

Les parents demandent des ajouts éventuels

Le directeur complète l'ordre du jour et renvoie.

→ lors de la réunion du conseil d'école : on ne sort pas de l'ordre du jour

Parcours professionnels, carrières et rémunérations

Rappels 4 rendez-vous de carrière

Modalités :

- avancement à l'ancienneté

- accélération possible entre 6 et 8 et entre 8 et 9

- plus de note

T2 : « visite » (problème des traces laissées dans le dossier)

- Liste établie par DSDEN

- Inspection échelons aux 6 et 8

- puis entretien

Parcours scolaires : Maintiens – Passages anticipés

Année	Nb de demandes de maintiens	Nb d'avis défavorables	Elèves maintenus	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Passages anticipés	UPE2A
2014 2015	57	9	48	3 MDPH	22	9	6	1	2	x	x
2015 2016	73	7	66	X	32	27	10	2	1	1	x
2016 2017	87	6	81	2	35	25	13	4	4	3	1

Constat :

- Maintiens en hausse, qui ont quasiment doublé en deux ans.
- Cycle 2 très impacté.
- Les commissions suivent largement l'avis des enseignants.
- Quelques situations non anticipées et donc problématiques.
- Chalon 1 a un des plus forts taux de maintien du département.

Orientations ministérielles :

- Redoublement autorisé pour 2017 2018.

« Le redoublement doit rester possible quand c'est dans l'intérêt de l'élève, et dans des cas qui doivent rester rares ».

« La première des réponses réside dans l'accompagnement tout au long de l'année et dans les stages de soutien que nous créons ». Jean-Michel Blanquer

Concrètement :

Maintien = acte pédagogique = obligation d'organiser tout en redoublant une pédagogie différenciée (quid des manuels identiques ?), mise en place d'un PPRE.

Anticiper, échanger avec la famille, accompagner.

Dispositifs Plus de Maîtres que de Classes

Création de deux postes de Maîtres Plus

- Ecole Bourgogne élémentaire – Chalon
- Ecole Ruisseau Mauguet – Saint Rémy

Le logo du dispositif



Evaluations GS

Une semaine d'évaluation sur les cinq écoles du dispositif.
Synthèse pour la préparation de la rentrée 2017.

Dédoublage de CP

Pas de REP+ sur le département.
Les postes Maîtres + ne sont pas menacés.

UPE2A

Unité pédagogique d'accueil pour les élèves allophones nouvellement arrivés

Procédure :

- 1/ Le service éducation reçoit les familles.
- 2/ Si un élève relève à priori de l'UPE2A, le service contacte les directeurs (Pascal Besson ou Sandy Blanchard) pour avoir des informations sur l'état des effectifs et la faisabilité de l'inscription.
- 3/ L'enseignante d'UPE2A (Stéphanie Bourillon ou Sylvie Petit) reçoit l'élève à l'école pour l'évaluer. Puis elle informe le service éducation (il relève ou pas du dispositif).
- 4/ Une fois l'avis favorable du directeur en termes d'effectifs et de l'enseignante en termes de pertinence de l'intégration du dispositif, le service éducation inscrit définitivement l'élève.

Qui peut être accueilli ?

Tout élève en France depuis moins d'un an et ne maîtrisant pas la langue française (expression et compréhension).

Fonctionnement :

L'élève est inclu autant que faire se peut dans sa classe de référence.

Un élève peut bénéficier de ce dispositif pour une durée de 36 semaines.

Réunion de rentrée

- Date : Lundi 11 septembre
- Horaires : 17h15 – 19h
- Lieu : Nicéphore Cité

Bonnes vacances !